



Procès-Verbal du Conseil Municipal Séance du 9 juin 2023 à 18 H 30

L'an deux mille vingt-trois le 9 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Le Mesnil-en-Thelle dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Nadia MORIA, Maire,

Etaient présents : Nadia MORIA / Alain DUCLERCQ / Elodie MOREL / Carole DELPLANQUE / Dalila MAHALAINE / Pierrick LOZE / Aurélien GUILMARD / Patrick MASSE/ Benoît BRUNNEVAL / Sylvie ROZÉ / Michel NORDEST / Fabienne BLOQUE / Nicole STORCK //Alain GELON.

Etaient absents excusés : MAUGER Hervé (pouvoir à Patrick MASSE) / Jean-Yannick CHEVREAU (pouvoir à Benoît BRUNNEVAL) / Laurent FORGERON (pouvoir à Nicole STORCK) / Antoine BOULILA

Secrétaire de séance : Elodie MOREL

En exercice : 18

Présents : 14

Procurations : 3

Votants : 17

I. Fonctionnement municipal

A. Affaires générales

1) Désignation par le Conseil Municipal du secrétaire de séance

Madame MORIA propose Madame Elodie MOREL comme secrétaire de séance ainsi que secrétaire pour l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales. Le Conseil Municipal approuve cette désignation à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2023

Madame MORIA précise que les services de la Préfecture ont vérifié l'ensemble des délibérations du dernier conseil.

Tout s'est déroulé selon la réglementation comme précisé à la fin du conseil municipal du 29 avril dernier.

Madame MORIA rappelle également qu'un poste de titulaire et de suppléant a été proposé aux minoritaires pour chaque commission municipale.

A 18h40 M BRUNNEVAL recevant un appel téléphonique important s'absente de la séance

Madame STORCK se réjouit de l'ajout au point 15 qui porte sur le droit de préemption des délégations au Maire « dans les conditions fixées par le conseil municipal ». Madame STORCK souhaite que le point 16 fasse également l'objet d'une limite.

18h43 M BRUNNEVAL réintègre la séance

DÉCISION :
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à la majorité
14 Voix pour, 3 contre (Laurent FORGERON / Alain GELON / Nicole STORCK)

3) Elections Sénatoriales : élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après qu'il ait été procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux, à la nomination d'un secrétaire de séance Mme MOREL Elodie, ainsi que le rappel, qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Messieurs DUCLERCQ, NORDEST, BRUNNEVAL et GUILMARD

Madame la Présidente fait appel des candidatures.

Madame MORIA Nadia déclare avoir déposé une liste MESNIL 2020

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, est appelé à déposer son bulletin de vote dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs : 3
- suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- La liste MESNIL 2020 : quatorze voix (14 voix)

La liste MESNIL 2020 obtient donc 5 postes de délégués et 3 postes de suppléants

Madame MORIA Nadia proclame les résultats :

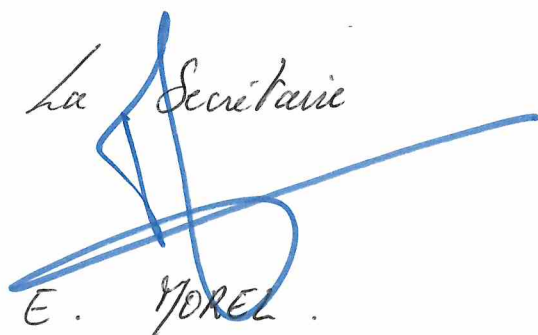
Sont élus délégués : Mme MORIA Nadia, M LOZÉ Pierrick, Mme DELPANQUE Carole, M BRUNNEVAL Benoît, Mme ROZÉ Sylvie

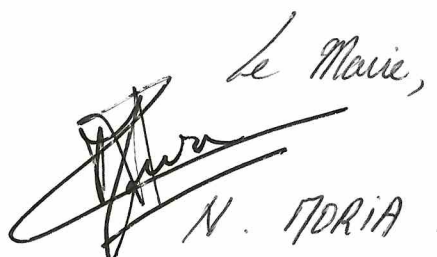
Sont élus suppléants : M GUILMARD Aurélien, Mme BLOQUÉ Fabienne, M CHEVREAU Jean-Yannick

Madame STORCK demande l'autorisation de poser une question. Quelle position va adopter la commune suite au jugement rendu dans l'affaire Martinet ?

Madame Moria précise qu'une réunion est prévue dans les prochains jours.

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, le Maire lève la séance à 18h50

La Secrétaire

E. MOREL

Le Maire,

N. MORIA